



AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

POSTE PRIORITAIRE

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires*, au plus tard le 19/05/2023, au SGAE à

Dominique CHARNASSE, adjoint au chef de bureau

dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint au chef de bureau

simon.loreale@sgae.gouv.fr

Copie à David SZWARCBERG, chef du bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence »

david.szwarcb@sgae.gouv.fr

** Tout dossier de candidature adressé directement au SGAE par le candidat ne pourra être recevable*

Intitulé du poste: (DG-DIR-UNITE)	GROW D.2
Chef d'unité : Adresse e-mail : Téléphone : Poste	Jakub BORATYNSKI (faisant fonction) jakub.boratynski@ec.europa.eu +32 229-69452 Transition verte et numérique, innovation, PME et internationalisation
Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d'affectation :	1 4eme trimestre 2023 ¹ 2 an(s) ¹ x Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	x Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis est également ouvert	
<input type="checkbox"/> aux pays AELE suivants : <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
<input type="checkbox"/> aux pays tiers suivants:	
<input type="checkbox"/> aux organisations intergouvernementales suivantes:	

1. Nature des fonctions

L'objectif de la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) est de développer un marché intérieur plus approfondi et plus équitable et d'aider les écosystèmes industriels européens (en particulier les entreprises, les PME et les industries manufacturières et de services) à être compétitifs, innovants et durables à l'échelle mondiale.

GROW D2 est une unité dynamique, regroupant différents réseaux, alliances ainsi que le Forum Industriel et les Journées européennes de l'industrie. L'unité accompagne par le biais de ses activités et projets les entreprises et les écosystèmes industriels à tous les stades de leur croissance à travers la double transition numérique et verte et la résilience. Elle les aider aussi à développer le plus efficacement possible des partenariats.

L'unité couvre la supervision :

¹ Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

- du programme Erasmus for Young Entrepreneurs (EYE), qui donne aux entrepreneurs nouveaux ou en herbe la possibilité d'apprendre auprès d'entrepreneurs expérimentés dans d'autres pays;
- du Enterprise Europe Network (EEN), le plus grand réseau mondial de soutien aux PME ;
- de la plate-forme européenne de collaboration des clusters (ECCP) pour soutenir et connecter les clusters industriels dans l'UE et au-delà ;
- de la gouvernance des Alliances Industrielles;
- de l'organisation des Journées Européennes de l'Industrie ("EU Industry Days")
- et de la gestion du Forum Industriel et de ses différentes Task Forces, y compris la coordination des Parcours de transition ("Transition Pathways").

Nous offrons un travail passionnant et dynamique à **l'intersection des dossiers clés de la Commission : la transition verte et numérique, l'innovation, les PME et l'internationalisation** dans un environnement de travail convivial et une équipe engagée et expérimentée.

Nous recherchons un collègue ayant l'esprit d'équipe, fortement analytique et bien organisé pour contribuer à nos travaux sur trois dossiers clés :

1. Politique et coordination du développement de « **parcours de transition** » : plans d'action sur la manière dont chaque écosystème industriel peut effectuer la transition vers la durabilité et la numérisation.
2. Les travaux du **nouveau Forum Industriel**, mécanisme inclusif et ouvert de co-conception de solutions avec les parties prenantes avec un accent particulier sur la transition verte et numérique, et ;
3. **Soutien aux PME**s ambitieuses souhaitant se développer dans le marché unique et au-delà par le biais du réseau Enterprise Europe, avec un accent particulier sur les **services d'innovation et d'internationalisation**.

Le lauréat devra également contribuer plus largement aux travaux de l'unité.

Le candidat retenu aura :

- D'excellentes capacités d'analyse et d'élaboration de politiques ;
- De solides compétences interpersonnelles et capacité à créer des réseaux;
- De solides compétences en communication orale et écrite, en particulier en anglais ;
- Un grand souci du détail et des compétences en coordination et en planification;
- La capacité à travailler de manière proactive et indépendante mais aussi à travailler efficacement en équipe ;
- Une expérience de la politique industrielle et de l'innovation de l'UE serait un atout.

2. Qualifications requises

a) Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonc-

tions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalent au groupe de fonctions administrateur AD;

- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

b) Critères de sélection

Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : sciences politiques, affaires européennes, droit ou tout autre domaine pertinent au niveau universitaire

Expérience professionnelle

3 ans dans un domaine lié à la politique industrielle et/ou aux politiques et financements de soutien à l'innovation (un atout)

3 ans dans un domaine lié à l'internationalisation des PME (un atout)

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Connaissance d'une des langues officielles de l'UE et connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'UE dans la mesure nécessaire à l'exercice des fonctions

3. Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

4. Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

5. Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Informations de contact

- Le contrôleur de données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, HR-B1-DPR@ec.europa.eu.

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.